



# Municipalité Régionale de Comté du Granit

Lac-Mégantic, le 15 juillet 2015

Monsieur Stephen Harper  
Premier ministre  
Cabinet du Premier ministre  
80, rue Wellington  
Ottawa, ON K1A 0A2

20 JUL. 2015

**Objet : Appui UPA-Estrie – maintien de la gestion de l'offre dans son intégralité**

Monsieur le Premier ministre,

Je vous envoie, attachée à la présente, la copie d'une résolution adoptée par le comité administratif de la MRC du Granit, le 8 juillet dernier, appuyant la fédération de l'UPA-Estrie dans ses démarches et vous demandant de maintenir le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaires à nos marchés, et ce afin de préserver les entreprises agricoles de la région.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
Serge Bilodeau  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

SB/so

P.j.

c.c. Madame Diane Lacroix, Fédération de l'UPA-Estrie

---

## PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉOLUTION

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

---

Le mercredi 8 juillet 2015 se tient à 18 h 30, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Madame le préfet et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre.

Madame le préfet, préside la séance. À titre de secrétaire-trésorier de la MRC, j'agis comme secrétaire.

Mesdames : Colette Roy-Laroche, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic  
France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien  
Sonia Cloutier, mairesse de la Municipalité de Val-Racine

Messieurs : Jean-Denis Cloutier, maire de la Municipalité de Frontenac  
Jeannot Lachance, maire de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin

#### C.A. 2015-69

#### APPUI UPÀ-ESTRIE – MAINTIEN DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS SON INTÉGRALITÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a en Estrie, 548 entreprises laitières, 17 entreprises produisant de la volaille et 6 entreprises productrices d'œufs de consommation et que ces fermes représentent près du quart des fermes de l'Estrie et produisent la moitié des revenus agricoles de la région. (300 M\$ de revenus pour ces 3 productions combinées, MAPAQ-Estrie 2013);

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

CONSIDÉRANT les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays;

CONSIDÉRANT QU'une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grandes ses portes pour les produits sous gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT QUE malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECG;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre soit le contrôle des importations;

CONSIDÉRANT QUE le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées voire même appelées à disparaître;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

C.A. 2015-69 (suite)

**APPUI UPA-ESTRIE – MAINTIEN DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS SON INTÉGRALITÉ**

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit fasse appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE 14 JUILLET 2015  
MINUTE : C.A. 2015-69

  
SERGE BILODEAU  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général